

## FLMP-CFL RAIL & TRAIL CUP

### RÈGLEMENT

Avec l'inscription, le participant accepte les règlements de l'IVV et de la FLMP ainsi que les conditions de participation de ce Cup.

**Départ et arrivée :** aux gares respectives des CFL. Au total, il faut parcourir les 44 différents itinéraires proposés par CFL.

**Praticabilité :** Accessible toute l'année, en hiver ainsi qu'en période de chasse éventuellement que partiellement.

**Limite de temps :** illimité

**Distances :** Longueur totale : 520 km. Les distances entre 4,2 et 32,3 kilomètres ne sont pas des étapes fixes. Les parcours peuvent être fait en entier ou en étapes suivant le désir et la condition du participant, ceci dans un ordre au choix du participant. Chaque parcours ne peut être parcouru qu'une seule fois pour le Cup. Tous les itinéraires se trouvent sur le site Geoportail (Link: <http://g-o.lu/3/2AR5>) et sur le site de la FLMP [www.flmp.lu](http://www.flmp.lu) sous la rubrique "[Cups/Trails](#)".



**Départ et arrivée des parcours :** Les départs et arrivées sont tous joignables avec les transports publics gratuits. L'utilisation du transport public est recommandée. Tous les sentiers sont marqués du "Logo CFL".

**Assurance :** Aucune assurance complémentaire n'est souscrite pour les participants.

**Contrôles :** Les contrôles ne sont possibles que par voie digitale en envoyant des photos du départ et de l'arrivée ainsi qu'une autre photo d'un point marquant du parcours respectif. Les preuves de contrôle ne sont valables que pour une personne. Les preuves de contrôle doivent être accompagnées du formulaire "Agenda" dûment rempli et signé, où doivent être indiqués le nom et l'adresse du randonneur et les itinéraires respectifs. Ce formulaire peut être imprimé via Internet.

Les randonneurs sont invités à introduire des rapports de leurs expériences sur les itinéraires du CFL.

Les stories et les photos introduites deviennent automatiquement la propriété du FLMP sans aucune revendication de droits d'auteur. Ils peuvent être publiés par les CFL et la FLMP sur Internet, les médias sociaux et d'autres moyens sans référence à l'auteur et à la source.

**Validation IVV :** La FLMP-CFL Rail & Trail Cup se joue en 4 degrés. (Bronze - Argent - Or - Master). Après le virement d'un droit de participation respectif de 11 € par degré sur le compte de FLMP LU90 LU90 1111 0469 4089 0000, la validation IVV sera accordée après 11 itinéraires terminés, ceci après la présentation des preuves de contrôle.

Dans le carnet de validation IVV (certificat de kilométrage), les distances réelles seront inscrites. Dans le carnet de validation IVV (certificat de participation), 6 participations seront inscrites par tranche de 11 itinéraires.

Une validation IVV pour l'ensemble de ce Cup n'est possible qu'une fois par an.

**Récompenses :** Après avoir remis les preuves de contrôle respectives au secrétariat de la Fédération Luxembourgeoise de Marche Populaire FLMP, B.P. 56, L-9201 Diekirch (Luxbg), un diplôme du niveau respectif 1-4 sera envoyé au randonneur via le secrétariat de la FLMP. Après avoir terminé le 4ème degré (les 44 circuits de randonnée), le randonneur reçoit l'écusson de finisher du CFL-FLMP Rail & Trail Cup.

**Participation à ses propres risques.**

Chaque année, trois gagnants sont tirés au sort parmi tous les participants et récompensés par des bons de CFL Evasion pour des voyages en train avec ou sans séjour à l'hôtel d'une valeur de 500 €, 300 € et 150 €. Les gagnants seront informés par écrit. Les prix seront remis lors de la foire annuelle « Foire Vakanz ».

